

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 6 juillet 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**2018 DAC 379** Subventions (64.500 euros) à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature de deux conventions.

**Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer 4 subventions de fonctionnement et une subvention d'équipement à 4 Bibliothèques patrimoniales parisiennes ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique LEVIEUX, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.500 euros est attribuée à la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du 3e arrondissement, 54, rue de Turenne (3e), pour conserver, mettre en valeur et tenir à la disposition du public le patrimoine culturel qu'elle a constitué depuis 1861. 2018-02881 20744

Article 2 : Une subvention de 9.000 euros est attribuée à l'association Bibliothèque du Saulchoir, 43 bis, rue de la Glacière (13e), pour conserver, mettre en valeur et tenir à la disposition du public le patrimoine culturel qu'elle a constitué depuis 1865. 2018-02450 19727

Article 3 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à l'association Alliance israélite universelle, 27 avenue de Ségur (7e), pour conserver, mettre en valeur et tenir à la disposition du public le patrimoine culturel qu'elle a constitué dans sa bibliothèque situé 6 bis, rue Michel Ange (16e) . 2018-02763 49521

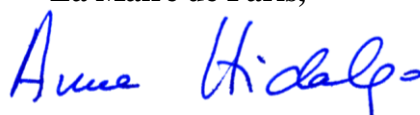
Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 22.000 euros et une subvention d'équipement de 10.000 euros sont attribuées à l'Association de la Régie Théâtrale, 24, rue Pavée (4e), pour lui permettre d'une part, de poursuivre ses activités de constitution et de conservation d'un fonds documentaire consacré à la vie théâtrale et d'autre part, pour participer à la numérisation des archives vidéo et à l'achat de boîtes pour protéger des maquettes . 2018-03243 et 2018-03244 ; 29081

Article 5 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer deux conventions relatives à l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'équipement à l'Association de la Régie Théâtrale, dont les textes sont joints en annexe à la présente délibération.

Article 6 : La dépense totale d'un montant de 54.500 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3122.

Article 7 : La dépense d'un montant de 10.000 euros sera imputée sur la nature 20421, rubrique 3112, AP 1803546, subvention d'équipement au titre de la culture, budget d'investissement de la Ville de Paris ; exercice 2018 et suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**